
Trait de dévouement du citoyen Tremblez, perruquier et caporal de la onzième compagnie de la section des Gardes-Françaises (Paris), en annexe de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Trait de dévouement du citoyen Tremblez, perruquier et caporal de la onzième compagnie de la section des Gardes-Françaises (Paris), en annexe de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 159;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21320_t1_0159_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

34*Trait de dévouement* (80)

Le citoyen Tremblez, perruquier, caporal de la onzième compagnie de la section des Gardes-Françaises [Paris], fut requis le 9 thermidor, d'exécuter le décret d'arrestation contre le général Lavalette. Il revint sur les quatre heures du soir, au comité de Sûreté générale, avec Maillefert, agent de ce comité, pour rendre compte de cette commission, et prendre de nouveaux ordres, au sujet de l'aide de camp de Lavalette; c'est dans ce moment là que le traître Hanriot, à la tête de ses aides de camp, et de plusieurs gendarmes, le sabre nu à la

main, force les portes du comité, et s'introduit dans la première salle; le représentant du peuple Rühl se présente, aperçoit Hanriot et ordonne qu'on l'arrête. « Arrêtez plutôt ce scélérat », réplique Hanriot, et portant en même temps la main sur son sabre, il va s'élaner sur le représentant; le brave Tremblez se jette sur lui: Hanriot se voyant saisi, s'écrie: « A moi, ma gendarmerie, » bientôt il est dégagé, et Tremblez, dans le tumulte, se trouve poussé hors de l'enceinte; il sut, quelque temps après, que les gendarmes revenus de leur erreur, avoient prêté main-forte contre le traître pour l'exécution de la loi. Tremblez est père de onze enfans, dont cinq sont vivans.